



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

oiseaux

Question écrite n° 99442

Texte de la question

Mme Odette Duriez souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les demandes des chasseurs de gibier d'eau, relatives à l'application de l'accord AEWA (African Eurasian Waterbird Agreement), concernant les oiseaux d'eau d'Afrique, d'Europe et d'une partie de l'Asie. Ainsi la disposition en annexe 3 point 2.1.2.a précise que les oiseaux migrateurs ne peuvent être chassés pendant leur période de dépendance et le trajet de retour, sauf si l'état de conservation des populations concernées le permet. Il semble que cette disposition n'ait pas été prise en compte dans le calendrier cynégétique 2005-2006. Aussi, elle lui demande quelle est la position du Gouvernement quant à ce point précis de l'accord AEWA, ratifié par la France.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99442

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7186